

« Régie » de fermes : les coops accélèrent

Avec les « régisseurs » d'exploitations qu'InVivo entend déployer, l'union de coopératives donne une nouvelle dimension au développement de la délégation. Un service qui soulève des critiques.

La délégation intégrale de travaux n'est plus une nouveauté mais l'entrée sur ce marché du groupe coopératif InVivo, présent sur le podium des plus grands groupes coopératifs européens, pourrait s'apparenter à un tournant. Avec son service Sowfields, des régisseurs seront chargés « d'apporter une expertise de délégation clé en main pour construire un projet » à des exploitants, précise-t-on du côté d'InVivo, qui prévoit une communication sur le sujet en septembre.

Des coopératives pionnières

Des coopératives ont déjà mis un pied depuis plusieurs années dans la délégation intégrale de travaux.

Dans le Sud-Ouest, Euralis propose plusieurs formules de conseil à ses adhérents. Dans sa formule « Sérénité » la coopérative propose une aide au pilotage de la stratégie technico-économique ainsi qu'une aide similaire pour les cultures. Avec le niveau supérieur « Sérénité+ », le service propose de passer en délégation intégrale. La coop s'occupe de tout même si « choix et décisions sont systématiquement validés par l'agriculteur souscripteur », précise Euralis. « 130 agriculteurs ont souscrit à ces deux offres d'accompagnement pour 5 200 ha. Parmi eux, près de 60 % ont choisi l'offre la plus complète, avec délégation de travaux », relate-t-elle.

Plus au nord, dans les Hauts-de-France et la Seine-Maritime, la coopérative No-

riap, adhérente chez InVivo, propose depuis 2015 avec son service Agrapé « un accompagnement dans la gestion et l'organisation quotidienne de l'exploitation ». Une solution pour des successeurs double actifs ou pour des familles confrontées à un « trou » entre deux générations et souhaitant conserver leur ferme. Ce sont aujourd'hui 3 000 ha qui sont ainsi gérés mais la coop s'attend à un développement rapide pour tendre vers les 5 000 ha.

Les syndicats méfiants

Si des questions autour du projet d'InVivo restent encore sans réponses, le principe même de voir des « régisseurs » mandatés par le groupe coopératif fait réagir les syndicats agricoles.

La Coopération agricole est restée mesurée sur ce service qui « peut offrir des outils ou des services utiles permettant de mieux assister les agriculteurs », a déclaré Dominique Chargé, son président, tout en insistant sur « le rôle décisionnaire de l'agriculteur ».

Cette retenue contraste avec la position de la FNSEA. « Nous ne sommes pas favorables à la délégation intégrale. Ce qui nous intéresse c'est d'avoir des agriculteurs et des agricultrices chefs d'entreprise qui prennent des décisions sur leur entreprise », affirme Arnaud Rousseau, président du syndicat. « Le sujet est de comprendre ce qui amène certains à ne plus faire le travail d'agriculteur et à déléguer intégralement », et d'y répondre, estime-t-il.

Pour la Coordination rurale et sa pré-

sidente Véronique le Floc'h, le service d'InVivo est un pas de plus vers « l'intégration de la production ». La dirigeante pointe un risque pour certaines filières. « À terme, il y aura une sélection des productions et leur maintien ne sera pas assuré sur tout le territoire », anticipe-t-elle.

La Confédération paysanne juge le phénomène « extrêmement inquiétant ». Laurence Marandola, porte-parole du syndicat, redoute de voir certains producteurs se retrouver en position de « dépendance totale » vis-à-vis du groupe coopératif. Face à l'argument selon lequel le contractant conserve son pouvoir décisionnel dans ce schéma, la syndicaliste émet des doutes. « Ce n'est pas crédible d'imaginer que l'agriculteur gardera une indépendance de gestion et de décision. Sinon, InVivo ne se serait pas investi dans cette activité. »

Le secrétaire national du Modef, Olivier Morin, voit le développement de la délégation intégrale comme un pas supplémentaire vers « une dépossession de ce qu'est le métier de paysan avec toujours plus d'intégration ». Il ne nie pas les difficultés de la transmission mais compte sur la force publique pour agir.

De la crainte à la curiosité chez JA

Souhaitant en savoir plus, Jeunes agriculteurs a rencontré InVivo pour échanger sur leur offre de « régie ». La crainte liée à cette annonce a laissé place à « la curiosité », comme l'explique Julien Rouger, vice-président du syndicat.

La délégation intégrale
des travaux agricoles
est pointée du doigt
par plusieurs syndicats.



François Purseigle, sociologue et professeur des universités à l'Agro Toulouse « Le marché de la délégation n'a pas attendu InVivo »

Quelle est votre réaction à l'annonce d'InVivo de développer un service de régie d'exploitations ?

Je n'ai pas été surpris au regard des travaux que nous avons menés avec l'économiste Geneviève Nguyen. Le marché de la délégation ne cesse de se développer. Il n'a pas attendu l'annonce d'InVivo pour cela. Mais si un tel opérateur se met sur ce marché, cela ne fera que confirmer les hypothèses d'une fragilisation du modèle des exploitations et de leur capacité à prendre en main tout ou partie de leur activité de production agricole (1). Non seulement les exploitations agricoles familiales sont

fragilisées, mais même celles de taille relativement conséquente le sont aussi. Cela témoigne que des formes de production qui allaient de soi ne sont que des contingences dans l'histoire, et que les conditions de leur maintien ne sont plus acquises. Peut-être que, pour InVivo, il s'agit d'une première étape pour sécuriser des capacités productives de plus en plus incertaines dans certains territoires.

Quel type d'organisation pourrait être déployé pour ce service ?

C'est l'une des questions. Sur quelle figure professionnelle reposera-t-elle et quelles seront les marges d'autonomie et de décisions dudit « chef

d'exploitation » ? Est-ce qu'il s'agira de simples chefs de culture ? De land managers ? De régisseurs ? Ce n'est pas la même chose ! Le régisseur, c'est celui à qui on confie les clés.

Qu'en est-il des risques sur les filières ?

Certains acteurs ont bien compris qu'un certain nombre de terres peuvent complètement leur échapper. Le patrimoine prend souvent le pas sur l'économique. Des logiques de rente peuvent déstabiliser des empires comme InVivo. Si tous ceux qui travaillent habituellement avec des coopératives de cette union se mettent à déléguer à des entreprises tierces ou se retrouvent sans reprenneur,



P. Pavard / GFA

c'est un peu le début de la fin pour elles.

Propos recueillis par B. D. et A. M.

Interview complète à retrouver sur lafranceagricole.fr

(1) Dans son livre *Une agriculture sans agriculteurs*, Presses de Sciences Po, 2022, coécrit avec Bertrand Hervieu.

Tout en restant « méfiant » sur ce qu'InVivo a « bien voulu [leur] dire », il trouve le schéma du groupe coopératif « intéressant » pour des exploitations

agricoles en difficulté. « Cela peut être une période de remise sur pied ». Le responsable syndical précise qu'InVivo n'aurait pas conditionné ce service,

limité à trois ans, à une obligation pour le client de livrer à une coopérative adhérente de l'union.

Benoît Devault et Alexis Marcotte